



COLGATE-PALMOLIVE COMPANY

Code de conduite des tiers



La société Colgate-Palmolive et ses filiales et affiliés à travers le monde sont extrêmement fiers de la réputation de longue date de Colgate en matière d'intégrité, qui est essentielle à notre succès en tant qu'entreprise. La force de la réputation de Colgate repose non seulement sur notre propre conduite, mais aussi sur les actions de ceux avec qui nous faisons affaire. Pour cette raison, nous aspirons à ne travailler qu'avec des tiers qui partagent nos valeurs et reflètent les mêmes normes éthiques élevées.

Ce Code de conduite des tiers a été élaboré pour exprimer nos attentes concernant la conduite éthique que nous attendons de nos fournisseurs, distributeurs, agents, clients, partenaires de recherche et tous les autres tiers avec lesquels nous travaillons (nos « Partenaires tiers »). Ce document est conforme au Code de conduite de la société Colgate-Palmolive, qui est disponible sur notre [site web d'entreprise](#). Les sections de ce Code des tiers sont basées sur, ou contiennent des extraits de, la Déclaration universelle des droits de l'homme, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et les conventions de l'Organisation internationale du travail.

Nous demandons à nos Partenaires tiers de prendre des mesures raisonnables pour s'assurer que ce Code de conduite des tiers est communiqué dans l'ensemble de leurs organisations et mis à la disposition de leurs employés et sous-traitants travaillant sur les affaires de Colgate.

Nous attendons de vous, en tant que Partenaire tiers, que vous partagiez notre engagement à respecter les normes suivantes dans la mesure où elles sont applicables à notre relation d'affaires :

Diligence raisonnable

En tant que Partenaire tiers travaillant avec Colgate, vous êtes tenu de fournir une coopération raisonnable lorsque Colgate effectue ou actualise une diligence raisonnable sur votre organisation, y compris la réalisation de contrôles de conformité commerciale, des examens de confidentialité ou des examens de sécurité des partenaires commerciaux.

Conformité aux lois

En tant que Partenaire tiers travaillant avec Colgate, vous êtes tenu de respecter toutes les lois, règles, règlements et traités applicables, y compris mais sans s'y limiter, les lois relatives à la lutte contre la corruption, à la concurrence, à la conduite des affaires, à la qualité et aux ingrédients des produits, aux normes environnementales, à la santé et à la sécurité au travail, à la confidentialité et à la protection des données, au travail et à l'emploi, ainsi que toutes les autres lois décrites dans le présent document ou qui sont autrement applicables aux produits et/ou services que vous fournissez à Colgate dans tous les lieux où vous exercez vos activités.

Lutte contre la corruption

Colgate s'engage à traiter légalement et éthiquement avec les gouvernements et le secteur privé dans le monde entier. Nous exigeons que tous nos Partenaires tiers respectent la Politique mondiale de lutte contre la corruption de Colgate-Palmolive, disponible sur notre [site web d'entreprise](#), ainsi que toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (FCPA).

Tous les Partenaires tiers agissant en notre nom ou en relation avec notre entreprise sont interdits de donner ou d'offrir quoi que ce soit de valeur, directement ou indirectement, à tout fonctionnaire ou entité gouvernementale afin d'obtenir indûment un avantage commercial ou d'influencer un acte ou une décision gouvernementale. Cette interdiction inclut les paiements de facilitation, d'accélération ou de « graissage » effectués aux fonctionnaires gouvernementaux, directement ou indirectement, pour accélérer un service ou une fonction officielle.

En plus d'interdire la corruption des fonctionnaires, Colgate interdit également à ses employés et à ses Partenaires tiers de se livrer à la corruption de parties privées.

Droit de la concurrence / Antitrust

Colgate exige que tous nos Partenaires tiers mènent leurs activités en pleine conformité avec les lois applicables en matière de concurrence (connues aux États-Unis sous le nom de lois antitrust). Ces lois visent à promouvoir une concurrence libre et équitable pour bénéficier aux consommateurs. En vertu de ces lois, les entreprises ne peuvent pas interférer avec les forces du marché de l'offre et de la demande. Au contraire, elles doivent rivaliser pour les affaires par des moyens tels que l'offre de prix plus bas, des produits plus innovants et un meilleur service. Les actions interdites incluent, mais ne se limitent pas à, l'abus de position dominante sur le marché ainsi que tout accord ou entente entre parties commerciales affectant les prix (par exemple, la fixation des prix, la répartition des marchés, les boycotts de groupe, la maintenance des prix de revente, la discrimination illégale sur les prix ou les restrictions au commerce, etc.).

Informations confidentielles/propriétaires

Nos Partenaires tiers doivent respecter la propriété intellectuelle, les secrets commerciaux et autres informations confidentielles, propriétaires ou sensibles de Colgate et ne peuvent utiliser ou divulguer ces informations que conformément à leur contrat avec Colgate ou avec le consentement écrit préalable de Colgate. Toute information ou donnée concernant Colgate doit être traitée comme confidentielle en tout temps, sauf si cette information devient publiquement disponible sans faute du Partenaire tiers. Nos Partenaires tiers ne peuvent divulguer les informations confidentielles ou propriétaires de Colgate à des personnes extérieures à leur organisation, ni divulguer ces informations au sein de leur propre organisation, sauf sur une base strictement « besoin de savoir » ou « besoin d'utiliser » pour le but prévu par Colgate. Les Partenaires tiers sont également interdits d'utiliser ces informations pour leur propre bénéfice ou pour le bénéfice de toute autre personne ou entité en dehors de Colgate.

Les partenaires tiers qui prennent connaissance d'informations importantes non publiques relatives à Colgate au cours de leur collaboration avec Colgate ne doivent pas acheter ou vendre de titres de Colgate tant qu'ils détiennent ces informations importantes non publiques. Les partenaires tiers ne doivent également jamais transmettre (ou "donner un tuyau") ces informations importantes non publiques à une autre personne qui pourrait utiliser ces informations pour acheter ou vendre des titres de Colgate.

La politique de Colgate est de travailler avec des Partenaires tiers sur une base non confidentielle dans la mesure du possible. Nous attendons donc de nos Partenaires tiers qu'ils fournissent à Colgate uniquement des informations non confidentielles et non propriétaires et qu'ils acceptent que Colgate puisse divulguer ou utiliser toute information ou idée divulguée par le Partenaire tiers de quelque manière que ce soit sans compensation ni responsabilité légale envers quiconque. Rien dans cette section n'est destiné à modifier ou annuler un accord de confidentialité ou de non-divulgate existant entre Colgate et l'un de ses Partenaires tiers.

Colgate n'acceptera des informations confidentielles d'un Partenaire tiers que si cela est absolument nécessaire et seulement après qu'un accord écrit avec les garanties appropriées a été mis en place. Nos Partenaires tiers doivent également comprendre et reconnaître que Colgate peut avoir ou entreprendre d'autres projets ou programmes liés aux mêmes domaines ou à des domaines similaires à ceux discutés avec un Partenaire tiers donné.

Data Privacy and Security

En tant que Partenaire tiers, vous devez respecter la vie privée des employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres Partenaires tiers de Colgate, et prendre toutes les mesures raisonnables et appropriées pour protéger les informations personnelles collectées ou fournies dans le cadre de votre relation commerciale avec Colgate. Nous exigeons que nos Partenaires tiers collectent, traitent, utilisent, stockent et conservent les informations personnelles obtenues de Colgate, au nom de Colgate ou concernant les employés, consommateurs, clients, fournisseurs et autres Partenaires tiers de Colgate, uniquement si nécessaire et en conformité avec toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de protection des données.

Dans le cas où un Partenaire tiers collecte, traite, utilise, stocke ou conserve des informations personnelles à la demande de Colgate ou au nom de Colgate, ce Partenaire tiers sera tenu de fournir une coopération raisonnable pendant la phase de diligence raisonnable et d'accepter certaines obligations contractuelles avec Colgate pour s'assurer

qu'il respecte les normes de Colgate en matière de protection de ces informations personnelles.

Transactions éthiques

Les transactions honnêtes entre partenaires commerciaux sont essentielles à des relations d'affaires saines. Colgate cherche à accorder une considération juste et égale à tous les Partenaires tiers potentiels et existants, et à baser nos décisions sur des critères objectifs tels que le prix, la qualité, la capacité de service ainsi que la fiabilité et l'intégrité. Nous n'accordons aucun avantage personnel sur les prix, les allocations promotionnelles, l'assistance marketing ou autres. Il est interdit de donner ou de recevoir des pots-de-vin, des dessous-de-table ou des avantages similaires de quelque nature que ce soit. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils démontrent ces mêmes normes éthiques élevées et qu'ils mènent toutes les transactions commerciales avec intégrité et équité.

Conflit d'intérêts

Colgate ne travaillera avec aucun Partenaire tiers en cas de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts, sauf si cela est approuvé et autorisé à l'avance par le département Global Ethics & Compliance ou l'organisation juridique mondiale de Colgate. Les conflits d'intérêts peuvent inclure des situations telles que lorsqu'un tiers emploie un employé de Colgate, un conjoint ou un membre proche de la famille d'un employé de Colgate, ou lorsqu'un employé de Colgate a une participation substantielle ou propriétaire dans l'entreprise du tiers. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils divulguent tout conflit ou potentiel conflit dont ils ont connaissance.

Dépenses

Colgate ne remboursera pas les dépenses engagées par un Partenaire tiers à moins qu'elles ne soient expressément identifiées comme remboursables dans un accord écrit avec Colgate ou autrement pré-approuvées par écrit par Colgate avant d'être engagées. Toute dépense à rembourser par Colgate doit être appuyée par une documentation détaillée incluant des factures ou des reçus valides.

Cadeaux

Les employés de Colgate sont interdits de donner ou de recevoir des cadeaux, des paiements ou d'autres avantages ou objets de valeur qui pourraient influencer, ou sembler influencer, toute décision commerciale. Nous demandons à nos Partenaires tiers de respecter cette politique et de s'abstenir d'offrir à tout employé de Colgate (ou à un membre proche de la famille d'un employé de Colgate) un cadeau ou un autre avantage dont la valeur dépasse 100,00 USD. Bien que les employés de Colgate puissent accepter un cadeau d'un Partenaire tiers d'une valeur inférieure à 100,00 USD, ils ne peuvent le faire qu'une fois par an.

Santé et sécurité

Nos Partenaires tiers doivent fournir un environnement de travail sûr et sain pour tous les employés travaillant sur leurs sites en mettant l'accent sur la santé et la sécurité et en respectant toutes les lois, règles et réglementations applicables. Toute personne fournissant des services sur site dans une installation de Colgate doit adhérer aux normes de santé et de sécurité au travail de Colgate.

Réglementations commerciales internationales

Colgate exige que nos Partenaires tiers respectent toutes les réglementations commerciales et d'importation applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les sanctions et embargos administrés par le Bureau de contrôle des avoirs étrangers (OFAC) des États-Unis. En relation avec les affaires de Colgate, nos Partenaires tiers sont également interdits de participer à des boycotts non sanctionnés par le gouvernement américain.

Pratiques de travail et droits de l'homme universels

Colgate s'oppose fermement à l'utilisation du travail des enfants illégal, du travail forcé ou sous contrat, de l'exploitation humaine et de toutes les autres formes de traitement inacceptable des travailleurs. La politique de Colgate est de ne pas travailler avec des tiers connus pour violer les lois du travail ou utiliser des pratiques de travail inhumaines, y compris l'exploitation, les punitions corporelles, les abus, la servitude involontaire ou d'autres formes de mauvais traitements.

- Colgate s'engage depuis longtemps à respecter les droits de l'homme dans le monde entier et cherche à travailler avec des Partenaires tiers qui promeuvent les normes suivantes conformément à la loi applicable :
- Tout travail est effectué sur une base volontaire et n'implique aucun travail d'esclave, sous contrat, forcé ou sous servitude, ni aucune autre forme de travail obligatoire, d'esclavage ou de traite des êtres humains ;
- Sauf si la loi l'exige, les documents d'identification originaux des travailleurs, les documents de voyage ou tout autre document personnel ou objet de valeur ne doivent pas être remis lors de l'embauche, pendant l'emploi ou pendant le processus de recrutement ;
- Tout au long du processus de recrutement et d'embauche et pendant l'emploi, les employés ne sont pas tenus de payer des frais ou des dépôts (monétaires ou autres), y compris à toute agence, recruteur ou courtier. Les coûts associés au recrutement et à l'embauche des travailleurs doivent être payés par l'employeur.
- Si les Partenaires tiers utilisent des agences de recrutement, ils doivent n'utiliser que des agences de recrutement légitimes et réputées, dûment autorisées à exercer en vertu des lois locales applicables ;
- La liberté de mouvement physique des employés ne doit pas être restreinte ou limitée ;
- L'égalité des chances est offerte aux employés à tous les niveaux, indépendamment de la couleur, de la race, du sexe, de l'identité de genre, de l'âge, de l'ethnicité, de l'origine nationale, de l'orientation sexuelle, de l'état matrimonial, de la religion, du statut de vétéran, du handicap ou de toute autre caractéristique protégée par la loi ;
- Un lieu de travail sûr et sain est fourni, qui favorise le bien-être et protège l'environnement ;
- Les salaires ne doivent pas être retenus ou retardés et doivent être conformes à toutes les lois et réglementations applicables ;
- Les heures de travail et la rémunération des heures supplémentaires sont conformes aux lois locales ; et
- La liberté légale d'association des employés et tous les droits légaux d'organiser et de négocier collectivement sont respectés.

Comme indiqué ici, la société effectue une cartographie de sa chaîne d'approvisionnement basée sur les risques. En conséquence, nous pouvons demander des informations à nos Partenaires tiers en temps opportun pour aider à la cartographie de notre chaîne d'approvisionnement. Nous attendons des Partenaires tiers qu'ils mettent en place les processus nécessaires pour se conformer à ces demandes d'informations.

De plus, les Partenaires tiers ne doivent pas, et doivent faire des efforts raisonnables pour s'assurer que leurs fournisseurs, sous-traitants, autres partenaires commerciaux et toutes les entités de la chaîne d'approvisionnement impliquées dans la production ou la fabrication de produits, ou la prestation de services fournis à Colgate ("Sous-traitants") n'utilisent aucune forme de travail forcé à quelque stade que ce soit du processus de production ou de fabrication des Produits ou de l'un de leurs composants ou matières premières. Si demandé, les Partenaires tiers acceptent de fournir à Colgate un certificat attestant qu'à leur connaissance, aucun travail forcé n'a été utilisé à quelque stade que ce soit du processus de production ou de fabrication des Produits ou de l'un de leurs composants ou matières premières. Sur demande, les Partenaires tiers doivent également obtenir de tels certificats de la part de tout ou partie des Sous-traitants, comme demandé par Colgate, et fournir une copie de ces certificats à Colgate. Les Partenaires tiers

doivent maintenir en vigueur un programme de surveillance et d'audit de leurs Sous-traitants pour s'assurer qu'ils n'utilisent pas de travail forcé.

Les Partenaires tiers acceptent de coopérer avec Colgate et les autorités gouvernementales concernant toute allégation de travail forcé potentiel, y compris celles liées aux ordres de retenue et de libération ("WRO") de la Douane et de la Protection des frontières des États-Unis ("CBP"). Les Partenaires tiers doivent fournir en temps opportun tous les documents et informations requis par Colgate pour répondre à tout WRO émis par le CBP.

Comme indiqué ci-dessus, Colgate encourage les Partenaires tiers à mettre en œuvre une politique et un programme de conformité reflétant un engagement à respecter et protéger les droits de l'homme dans leurs propres opérations et chaîne d'approvisionnement, conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et/ou aux conventions de l'Organisation internationale du travail. Les Partenaires tiers doivent atténuer les risques de conformité aux droits de l'homme, de manière appropriée, en fonction d'une évaluation de leurs propres opérations et de leur chaîne d'approvisionnement.

Colgate exige que ses Partenaires tiers se conforment à sa [Politique sur les Minéraux de Conflit](#).

Protection de l'environnement

Colgate accorde une grande importance à la protection de notre environnement et s'engage à faire sa part pour aider à préserver les ressources limitées de la Terre. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils respectent strictement la lettre et l'esprit des lois et règlements environnementaux applicables, ainsi que les politiques publiques qu'ils représentent. Toute personne fournissant des services sur site dans une installation de Colgate doit adhérer aux normes environnementales de Colgate.

En outre, un objectif clé de la Stratégie de durabilité et d'impact social 2025 de Colgate est d'accélérer les actions contre le changement climatique et de réduire notre empreinte environnementale, en travaillant avec nos partenaires et nos opérations pour éliminer les déchets, réduire l'utilisation de plastique, économiser l'eau, réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et conserver les ressources naturelles. À cette fin, nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils prennent les mesures suivantes :

- ***Réduire les déchets:*** Les Partenaires tiers doivent réduire les déchets dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement, en donnant la priorité aux matériaux recyclables, au contenu recyclé ou aux approches visant à minimiser les matériaux d'emballage. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la réduction des déchets et rendre compte de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles.
- ***Réduire les émissions de GES:*** Les Partenaires tiers doivent réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans leurs propres opérations ainsi que dans l'ensemble de leur chaîne de valeur, en donnant la priorité à l'efficacité énergétique et à l'utilisation des énergies renouvelables. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la réduction de l'énergie et des GES alignés sur une trajectoire nette zéro de 1,5°C au plus tard en 2050 et rendre compte publiquement de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles. Il est fortement encouragé de rendre compte de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES par le biais du CDP. Les Partenaires tiers sont encouragés à réaliser une évaluation du cycle de vie des matériaux et des produits vendus à Colgate.
- ***Sécurité de l'eau:*** Les Partenaires tiers doivent comprendre les risques liés à la disponibilité de l'eau pour leurs opérations et leurs régions d'approvisionnement et prendre des mesures pour résoudre les problèmes de sécurité de l'eau dans leurs opérations et leur chaîne d'approvisionnement. Les Partenaires tiers doivent établir des objectifs et des cibles liés à la conservation de l'eau et rendre compte de leurs progrès par rapport à leurs objectifs et cibles.
- ***Protéger les forêts et les communautés locales:*** Les Partenaires tiers doivent s'efforcer de s'assurer que leurs opérations ne contribuent pas à la déforestation, à la perte de biodiversité ou ne provoquent pas de conflits avec les communautés locales. Les principales matières premières forestières pour Colgate comprennent l'huile de palme, le soja, la pâte à papier (emballage à base de papier) et le bœuf (suif). Par conséquent, les

fournisseurs de matières premières telles que l'huile de palme, le soja, la pâte à papier et le bœuf (suif) doivent être conscients des politiques de Colgate en matière de matières premières forestières et s'y conformer ; en particulier [la Politique sur l'huile de palme](#), [la Politique sur le soja](#) et [les Politiques de non-déforestation](#) de Colgate. Les Partenaires tiers doivent mesurer l'impact des effets de la déforestation et de leurs actions liées aux émissions de GES.

Normes de qualité

Colgate ne fera affaire qu'avec des Partenaires tiers qui produisent, emballent, stockent, expédient ou manipulent autrement des produits conformément aux bonnes pratiques de fabrication, de distribution et de service professionnel en vigueur dans leurs industries respectives.

Bien-être des animaux

Le cas échéant, les Partenaires tiers de Colgate, ainsi que toutes les installations externes qu'ils utilisent ou soutiennent, doivent respecter ou dépasser toutes les normes et réglementations de l'industrie concernant les soins, la manipulation et le bien-être des animaux. Nous attendons de nos Partenaires tiers qu'ils démontrent des normes éthiques élevées en matière de bien-être animal, comme indiqué dans [la Politique de recherche sur la sécurité des produits de Colgate](#) et dans [l'Engagement de Hill envers le bien-être des animaux](#).

Intelligence Artificielle

Colgate s'attend à ce que nos Partenaires tiers mettent en œuvre des mesures raisonnables et appropriées pour garantir que tout système d'IA développé ou utilisé soit sûr, sécurisé et fiable, qu'il y ait transparence et responsabilité, et que des formations appropriées à la littératie en IA soient fournies aux employés concernés. De tels systèmes d'IA et leur utilisation doivent être alignés avec nos valeurs éthiques fondamentales, respecter les droits des individus et se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.

Votre responsabilité en matière de conformité

Il est de votre responsabilité de veiller à ce que vos employés, agents et sous-traitants travaillant sur les affaires de Colgate comprennent et respectent ce Code de conduite des tiers. Le non-respect de ce Code de conduite des tiers ou de toute loi applicable constitue un motif pour Colgate de mettre fin à la relation commerciale.

Colgate s'attend à ce que nos Partenaires tiers disposent de systèmes raisonnables et appropriés pour enquêter et remédier aux allégations de méfaits, dans la mesure permise par la loi locale. Vous êtes tenu de notifier immédiatement Colgate dès que vous prenez connaissance de toute violation potentielle de la loi applicable ou de ce Code de conduite des tiers, ou de toute autre allégation de méfait liée aux affaires de Colgate.

Vous devez également notifier immédiatement Colgate dès que vous prenez connaissance de toute publicité négative ou défavorable concernant votre entreprise ou tout produit ou service que vous fournissez à Colgate, ou de tout événement ou circonstance liée à vous ou à votre entreprise qui pourrait raisonnablement être attendu pour causer une publicité négative ou défavorable concernant Colgate.

Informations supplémentaires et ressources

Ce Code de conduite des tiers est disponible en [plusieurs langues](#) en ligne sur le site web de la société Colgate-Palmolive.

Toute question concernant ce Code de conduite des tiers peut être adressée à la ligne éthique mondiale de la société Colgate-Palmolive par email à ethics@colpal.com.